



Le feu au lac ! La nouvelle guerre du gaz

Par [Comaguer](#)

Mondialisation.ca, 14 février 2011

[Le blog de Comaguer : Bulletin n° 224](#) 14 février 2011

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Pétrole](#), [Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

L'embrasement égyptien se situe dans un contexte énergétique régional en profonde transformation.

Jusqu'à présent il était admis que du Liban à l'Égypte en passant par Israël et la Jordanie, on se trouvait dans un secteur particulier du Moyen Orient : celui qui à l'inverse de l'Irak, de l'Iran et des pays de la péninsule arabique manquait de ressources pétrolières ou gazières.

Dans le bulletin n° nous avons apporté quelques corrections à cette vision simplificatrice en précisant que l'Égypte était devenue une moyenne puissance gazière exportatrice et qu'elle pouvait aussi receler des réserves pétrolières non négligeables.

Mais la recherche sous marine en matière de gaz naturel dans les eaux de l'angle sud-est du bassin méditerranéen est en train de donner lieu à de nouvelles découvertes qui sont de nature à rendre la situation politique régionale encore plus explosive.

Il existe en effet dans le prolongement des champs de gaz sous-marins déjà exploités par l'Égypte au Nord du delta du Nil des gisements au large de la bande de Gaza qui suscitent la convoitise d'Israël et dont l'Etat sioniste fera tout ce qui est en son pouvoir pour garder le contrôle. Il y a là un facteur supplémentaire de guerre et un argument très fort pour le recours illimité à la violence militaire sioniste contre les palestiniens.

Cette nouvelle richesse a été présentée sur le site canadien [Mondialisation.ca/Globalresearch.ca](#) (La guerre et le gaz naturel : l'invasion israélienne et les gisements de Gaza en mer/War and Natural Gas: The Israeli Invasion and Gaza's Offshore Gas Fields) 8 janvier 2009.

Mais la mise en exploitation n'a pas commencé tant les obstacles politiques au projet sont importants.

En l'absence d'Etat palestinien reconnu internationalement Israël considère que ces gisements sont dans ses propres eaux territoriales. La chutzpah sioniste est complète puisque n'ayant pas signé la convention internationale sur le droit de la mer Israël ne peut pas se prévaloir des dispositions de celle-ci pour exercer son droit de propriété sur les richesses sous-marines au large de ses côtes.

Pour faire avancer son projet l'Etat sioniste avait proposé un partage de la recette gazière avec l'Autorité Palestinienne sur la base 10% pour l'Autorité Palestinienne, 90 % pour Israël. De cette façon le gaz de Gaza aurait servi à alimenter les caisses de Mahmoud Abbas et le

Hamas et les gazaouis l'auraient vu passer au large (on se doute que le gazoduc à construire pour l'évacuation du gaz off shore ne serait pas arrivé dans la bande de Gaza.

Face à cet imbroglio la société pétrolière qui avait fait les découvertes a préféré temporiser.

Mais une nouvelle et très récente découverte vient de donner une nouvelle dimension à la question du gaz off shore en Méditerranée orientale.

Fin 2010 a été découvert par un consortium Usraélien (Noble Petroleum de Houston et l'israélien Dekel) l'important gisement du Léviathan. Le choix par Israël de cette appellation, cette référence à un monstre sous-marin de l'ancien testament, est en lui-même annonciateur d'une crise délibérée.

Ce gisement se trouve à très grande profondeur (plus de 5000 mètres) plus au Nord, au large du Liban et d'Israël . Dans les rapports entre Etats ayant signé la Convention sur le droit de la mer la délimitation des eaux territoriales de deux Etats voisins se fait en appliquant un certain nombre de règles simples fixées par le traité et , en cas de désaccord, des arbitrages par l'ONU sont prévus. Or il est manifeste qu'Israël s'apprête à faire main basse sur un gisement situé à 180 kilomètres de la côte que le Liban serait en droit de revendiquer si la limite des eaux territoriales entre les deux Etats avait été fixée. Le Liban serait d'autant plus tenté de le faire qu'il est tout autant dépourvu de ressources pétrolières et gazières que son voisin du Sud.

L'affaire du LEVIATHAN est une des premières priorités du gouvernement israélien qui entend profiter de l'attention mondiale portée à la crise égyptienne pour faire avancer discrètement le dossier. Si elles ne sont pas exagérées - hypothèse à ne pas rejeter en raison de l'énormité des enjeux géopolitiques - par le consortium usraélien qui a fait la découverte elles garantissent pour des décennies l'indépendance énergétique d'Israël. Elle est suivie de très près par le riche TONY BLAIR, chargé de mission (mais pas de cette mission ci !) de l'ONU pour le conflit israélo-palestinien et représentant d'un « quartet » aussi officiel qu'inopérant.

Le souci israélien est de s'approprier le gaz et de couper court à toute revendication libanaise. La solution envisagée consiste à trouver un complice du larcin. Ce pourrait bien être l'île très voisine de Chypre. Un gazoduc relierait le gisement sous marin à Chypre qui consommerait une partie du gaz et réexpédierait l'autre par méthanier après liquéfaction. Ces méthaniers livreraient le gaz dans un port israélien (à moins qu'un gazoduc sous marin relie le gisement à Haïfa mais les profondeurs dans la zone peuvent rendre sa construction difficile et l'exploitation dangereuse) et chez d'autres clients potentiels en particulier à la Grèce.

Le gouvernement de la République de Chypre qui, elle, a signé la Convention sur le droit de la mer a accepté, probablement en échange de cette fourniture, de signer en décembre 2010 avec Israël un accord de délimitation des deux zones d'exploitation exclusive (ZEE), la chypriote et l'israélienne. Du point de vue du droit international, la position de la République chypriote peut s'expliquer puisque cet accord limite les ambitions éventuelles d'Israël au-delà de cette frontière maritime désormais contractuelle bilatéralement. En effet la Convention sur le droit de la mer prévoit que la ZEE d'un pays peut s'étendre au-delà de la limite de 200 miles marins dans le cas où le prolongement vers la haute mer de la formation géologique du territoire peut être établi, extension décidée par une commission ad hoc de l'ONU.

Dépourvue elle aussi de ressources gazières, la Grèce de Papandreou a vu ces dernières années ses relations avec Israël beaucoup s'améliorer dans le même temps où se distendaient les relations jadis étroites entre Israël et la Turquie. Si l'on ajoute à cela que le gaz fourni à Chypre le serait à la République chypriote membre de l'UE qui n'en ferait certainement pas profiter la république turque autoproclamée de Chypre Nord avec laquelle les relations se dégradent, on voit que le Léviathan gazier est en passe de devenir un cocktail politique régional explosif. Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement turc ait immédiatement contesté l'accord israélo-chypriote rappelant que l'Etat autoproclamé de Chypre nord avait lui aussi des eaux territoriales et qu'il pouvait revendiquer le droit d'exploiter des ressources sous-marines à l'Est de ses côtes.

Ces données du problème posées, il convient d'en souligner l'ampleur.

Si le Léviathan gazier une fois accaparé par Israël, y compris, ce qui n'est aucunement à exclure, par le recours à l'action militaire, il assure, si les premières estimations de ses réserves sont confirmées l'indépendance énergétique de l'Etat sioniste pour des décennies et lui donne même une position de futur pays exportateur.

Se pose alors pour l'Etat d'Israël une question existentielle : il peut

- 1- Choisir de prendre sa place comme pays indépendant énergétiquement et donc non menacé dans son existence même par ses voisins
- 2- Fixer par conséquent et finalement des frontières terrestres mettant un terme à sa politique d'expansion permanente illégale et donc reconnaître l'Etat palestinien voulu par l'ONU en 1948
- 3- Accepter un partage des ressources sous-marines dans le cadre d'une acceptation complète de la discipline fixée par les règles de la Convention sur le droit de la mer et en conséquence laisser l'Etat Palestinien reconnu exploiter les gisements au large de Gaza et ne pas interdire à ses voisins libanais, syrien, voire turc leur accès par des manœuvres capables d'empoisonner la politique régionale et internationale pour encore 50 ans.

ou bien rester, enfermé qu'il est dans son idéologie messianique, le Léviathan, ce monstre que, dans la mythologie biblique, seul Dieu peut détruire.

Ce choix historique : devenir un Etat comme les autres avec des frontières terrestres et maritimes dont l'inexistence est un facteur d'insécurité pour tous ses voisins autant que pour lui ou bien demeurer un Etat sans frontières avec la protection de son tuteur les Etats-Unis qui n'est pas non plus signataire de la Convention sur le droit de la mer. Au regard de la légalité internationale ces deux Etats qui se gargarisent en permanence de la notion de « Communauté Internationale » n'en font tout simplement pas partie.



Cerclée de jaune la zone des prospections sous-marines en Méditerranée orientale

Articles Par : **Comaguer**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca